

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 96

présenté par
Mme Cariou

ARTICLE 10 QUINQUIES

À la seconde phrase de l'alinéa 24, supprimer le mot :

« fournisseur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.